

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2012

QUESTIONS AUX CANDIDATS

Logement :

1. Considérez-vous comme un grand chantier urbain, la résorption du déficit de logements (estimé de façon générale à 900.000) et quels moyens entendez-vous le cas échéant privilégier pour y faire face ?
2. Entendez-vous notamment relancer la production de logements sociaux, avec quel objectif chiffré annuel, une fois déduites les démolitions, et avec quelle ambition urbaine ?

Foncier :

3. Prévoyez-vous de mobiliser le foncier à urbaniser pour encadrer la croissance urbaine, notamment en facilitant la création de zones d'aménagement différé, l'usage du droit de préemption urbain et/ou en dotant de moyens supplémentaires les établissements publics fonciers ?

Transports :

4. Quels moyens seront donnés aux transports collectifs et aux modes doux pour concurrencer réellement l'automobile dans les transports urbains et interurbains ?
5. Pensez-vous souhaitable d'interrompre la chute continue du volume de fret ferré en France et dans un tel cas comment entendez-vous redévelopper un réseau continu de fret entre toutes les villes moyennes ?

Ville pour tous :

6. Hormis la question centrale du logement, quels moyens prévoyez-vous de développer pour faciliter l'accès des plus démunis aux services urbains de base et à des équipements de proximité pour tous ?

Ville et environnement :

7. Qu'entendez-vous développer pour diminuer les pollutions urbaines considérables observées par tous les organismes de santé publique et causes d'une forte et trop méconnue surmortalité urbaine ?
8. Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour freiner l'étalement urbain, préserver ainsi la biodiversité et les ressources naturelles et promouvoir le développement de la ville durable intense ?
9. Pensez-vous que les espaces publics puissent être des lieux de développement du lien social ? Certains facilitent la solidarité entre les habitants mais aussi intergénérationnelle, tels les jardins familiaux : quelle importance pensez-vous accorder à la biodiversité urbaine associée au lien social ?

Europe :

10. Envisagez-vous de saisir le Conseil de l'Europe de la nécessité de construire à l'échelle de l'Union une politique de développement urbain commune, articulée sur le développement harmonieux de villes en réseaux et fléchant les crédits de développement régional en fonction de critères de développement durable, économe d'espace et de ressources ?

Acteurs de la ville :

11. Considérez-vous nécessaire de faciliter la sensibilisation et la formation de tous les décideurs et acteurs qui peuvent agir sur les villes (élus, dirigeants publics et privés, associations, habitants) aux enjeux urbains ?
12. Les études préalables en urbanisme, à l'instar des études d'impact, feront-elles l'objet d'une obligation légale ? Ces prestations seront-elles subventionnées et coordonnées afin que des projets urbains engageant bien souvent l'avenir d'une ville ou d'un territoire bénéficient (enfin) de véritables études d'impact, de diagnostics et de plans d'aménagement et de développement durables étayés ?
13. La qualification de l'office professionnel agréée par l'État (OPQU) sera-t-elle reconnue comme un critère pour l'intervention dans le champ de l'urbanisme (accès aux marchés de maîtrise d'œuvre, fonctions d'urbaniste conseil, responsabilité de services dans les entreprises ou les collectivités, ...) ?
14. Partagez-vous le diagnostic sur la dégradation de la situation statutaire des urbanistes dans la fonction publique et souhaitez-vous dès lors permettre à nouveau l'accès des urbanistes à la filière technique de la fonction publique territoriale (fiche spécifique en annexe) ?
15. Quelle organisation ministérielle et des services de l'État avez vous envisagé afin de privilégier un dialogue constructif avec les acteurs de la ville et une transversalité cohérente des services de l'État ?

**** Accès des urbanistes à la Fonction Publique Territoriale ****

*** L'affaire du concours d'Ingénieur territorial ***

CONTEXTE

Selon les chiffres du CNFPT, environ 5 600 professionnels œuvrent dans l'analyse et la prospective territoriale, la gestion territoriale du droit des sols, ainsi que pour l'animation, le pilotage et la conduite de projets urbains et territoriaux.

Habitat, transports et mobilités, commerce, renouvellement urbain et politique de la ville : aux côtés des élus, ils mettent en forme le projet territorial de nos villes, de nos agglomérations, de nos intercommunalités. Au sein de la fonction publique territoriale, ils exercent le plus souvent avec le grade d'« ingénieur territorial », un grade statutaire qui n'est pas censé recouper les sciences et les techniques de l'ingénieur.

Mais depuis l'entrée en vigueur du Décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises, les diplômés en urbanisme, dont l'immense majorité est issue de formations universitaires, ne peuvent plus candidater au concours d'ingénieur territorial.

L'argument avancé par le décret : leur diplôme ne présente pas le caractère « scientifique ou technique » requis pour exercer à ce grade au sein de la fonction publique territoriale.

Les Ministères de l'Intérieur et de la Fonction publique les renvoient sur le concours d'attaché territorial, un grade statutaire de la filière administrative souvent éloigné de la conduite de projet en urbanisme. Quant au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, également interpellé par les parlementaires, il a fait savoir que l'impact du décret sur les formations du champ considéré méritait d'être évalué et qu'il s'était rapproché du Ministère de la Fonction publique en ce sens.

Cette évolution réglementaire constitue non seulement une discrimination pour les centaines de diplômés des instituts d'urbanisme qui souhaitent exercer leur profession au sein de nos collectivités locales, mais aussi un véritable désaveu pour les urbanistes qui y exercent. Doivent-ils comprendre qu'un géomètre expert, un ingénieur de la voirie ou un architecte est plus compétent qu'eux pour piloter une direction de l'urbanisme ? Et qu'ils peuvent quitter la fonction publique territoriale ou se cantonner à l'instruction des permis de construire ?

MOBILISATION

Afin de dénoncer cette situation inacceptable la profession a multiplié les interpellation et s'est réunie autour du Collectif National des Jeunes Urbanistes qui porte une Lettre Ouverte adressée au Gouvernement et qui a reçu le soutien de près de 6 000 signataires.

Parmi eux, on note la présence de plus de 200 élus dont :

- les présidents d'associations d'élus ou d'instances comme Daniel DELAVEAU (AdCF), Jacques PELISSARD (AMF), Michel DESTOT (AMGVF), Gérard HAMEL (ANRU), Thierry REPENTIN (USH), Philippe LAURENT (CSFPT) ou Roland RIES (GART) ;
- plus de 70 parlementaires ;
- 12 maires de villes de plus de 100 000 habitants (Aix-en-Provence, Angers, Brest, Grenoble, Lyon, Metz, Nîmes, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulon et Toulouse).

REVENDEICATION

Les urbanistes demandent la réouverture du concours d'ingénieur territorial aux urbanistes diplômés notamment dans sa spécialité « urbanisme, aménagement et paysages ».